



Violences involontaires, qui doit-on poursuivre???

Par **novice69**, le **15/03/2008** à **17:52**

Pour résumer, qui peut on poursuivre dans le cas d'un jh qui se retrouve dans le coma suite à différentes interventions de médecins

ci-joint le cas pour mieux comprendre, merci bcp

Dans la nuit du 10 au 11 juin 2007, Olivier TARDE, âgé de 19 ans, présente des troubles digestifs importants.

A 5 heures du matin, la mère du jeune homme appelle le Docteur GAUT, médecin traitant de son fils, demeurant à proximité. Les parents du jeune homme font alors état des symptômes présentés par leur fils (vomissements importants et grande fatigue) et sollicitent le déplacement du Docteur GAUT. Dans la mesure où le jeune homme doit passer les premières épreuves du baccalauréat le lendemain matin, le Docteur GAUT conseille aux parents de faire administrer par un infirmier une injection de produit adapté aux symptômes décrits, liés vraisemblablement à l'état de stress du jeune homme.

11

Victime le lendemain matin d'un malaise au cours des épreuves de baccalauréat, Olivier est reconduit à son domicile où il est examiné à 13 h 15 par un autre médecin, le Docteur LEMAN. Le praticien consulté, après avoir relevé une irruption douteuse sur le corps du jeune Olivier, prescrit son hospitalisation immédiate. Il prévient dans le même temps le service des urgences en demandant que le Docteur MULLIER du service de médecine soit averti du transfert. Il confie également aux parents une lettre destinée au Docteur MULLIER dans laquelle il fait état d'une suspicion d'infection à méningocoques.

A 14 h 30, Olivier TARDE est admis au centre hospitalier. Comme convenu, les urgences orientent le malade vers le service de médecine dirigé par le Docteur MULLIER. L'interne de service, Serge FAURE, sans ouvrir la lettre présentée par les parents car destinée au Docteur MULLIER, ordonne une série d'examen urgents, jugés appropriés à l'état d'Olivier.

Ce n'est pourtant que 3 heures plus tard qu'un autre médecin, le Docteur FARY, devant

l'importance des actes à pratiquer, décide d'informer le Docteur MULLIER, responsable du service. A l'arrivée de ce dernier, Olivier est transféré dans le service de réanimation où il tombe dans le coma, état dans lequel il se trouve aujourd'hui sans aucun espoir d'amélioration de sa situation.

Une expertise établit que l'administration d'urgence d'un antibiotique adapté aurait permis d'éviter cette issue.

Les parents d'Olivier ont décidé de porter plainte.

Vous indiquez les fondements d'éventuelles poursuites, les personnes pouvant être mises en cause et les peines en

Par **citoyenalpha**, le **15/03/2008** à **18:01**

Vous indiquez les fondements d'éventuelles poursuites, les personnes pouvant être mises en cause et les peines en

un svp serait le bienvenu